



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 6 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château, dûment convoqué le trente avril, s'est réuni en session extraordinaire aux articles L.2121-18 du CGCT, à huis clos, à la Mairie, salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Stéphane MILAVEAU, Maire d'Ainay-le-Château. Date de convocation : jeudi 30 avril 2026

ETAIENT PRESENTS :

MILAVEAU Stéphane- maire	X	BOUILLLOT Michel	Exc.	LEBEU Laurence	X
ACCOLAS Bernadette	X	DEBLAISE Julien	X	LEVARD Béatrice	X
AUDOUIN Thierry	X	GUIRIEC Raynald	X	LORESTE Adrien	X
GAUMET Annie	X	LANGLOIS Nathalie	Exc.	RIBEAUDEAU Amélie	X
PELLISSIER Arnaud	X	LASSEUR Richard	X	ROUEIL Céline	X

Procurations : Michel BOUILLLOT donne procuration à Stéphane MILAVEAU, Nathalie LANGLOIS à Bernadette ACCOLAS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise

SCHEEPERS **Ordre du jour :**

1. Acquisition immobilière : Bien immobilier place du Faubourg Et questions diverses

AINAY Infos

Arnaud Pellissier, responsable communication, a le plaisir de distribuer en avant-première la nouvelle édition d'AINAY Infos aux membres présents. Cette parution est imprimée au centre hospitalier d'Ainay-le-Château en 500 exemplaires. Par ailleurs, l'imprimeur propose la création de présentoirs en bois pour valoriser la gazette sur les comptoirs des commerces et artisans locaux. Ce projet, actuellement à l'étude, pourrait également répondre aux besoins de la municipalité.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation puis expose ensuite que deux points seront à l'ordre du jour relatifs à des acquisitions immobilières.

1. Acquisition immobilière : Bien immobilier place du Faubourg

Le Conseil est invité à délibérer sur l'acquisition de l'actuel magasin d'optique pour un montant de 20 000 €.

- État du bien : Le local d'environ 60 m² dispose d'une surface de vente climatisée et en bon état. Toutefois, la toiture est à refaire (notamment une fuite au niveau de la noue, côté propriété Claude Fagot). Le grenier n'est pas aménagé et l'accès s'effectue par une échelle de meunier.
- Stratégie municipale : L'objectif est de maîtriser le foncier sur cette place commerciale centrale afin de favoriser l'installation de nouveaux commerces. Les propriétaires actuels autorisent la municipalité à

rénover la fresque en façade avant la vente, si nécessaire. Un devis sera sollicité auprès de l'entreprise *Bilbeau Frères* pour la réparation urgente de la toiture.

Monsieur le Maire fait part de l'intérêt d'Hervé Mignot (Président de *Bistrot Culture*) pour ce local, à la location proposant 300 €/mois pour y organiser des concerts. Les avis des élus divergent :

- Certains soulignent que le local est trop exigü pour l'activité de l'association, qui utilise gratuitement d'autres salles communales (Maison des Chaumes, Salle des Fêtes) et qui occupe le Point I pour notamment proposer des ateliers peinture, poterie, jeux de société, etc.
- D'autres élus jugent le local bien situé et adapté pour un commerçant, tout en notant qu'il est plus spacieux que le "Point I" donc, parfait pour l'organisation de concerts.

Devant la nécessité d'approfondir la réflexion, Monsieur le Maire propose de reporter la décision finale à la prochaine réunion de conseil.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de valider l'acquisition du magasin pour la somme de 20 000 € (Vingt mille euros).

2. Donation

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une sollicitation de la notaire concernant le don d'un bâtiment appartenant à Mme Madeleine SOULAT pour procéder à la signature de l'acte.

La propriétaire a décidé en septembre 2024 de céder son bien à la commune, à la condition expresse que celle-ci y crée un musée (musée de la Photo). Le bâtiment est une construction ancienne, vaste et atypique. Il est actuellement dans un état de dégradation avancé (« verrue » visuelle) et nécessite des travaux urgents de mise hors d'eau et de réfection de la toiture pour assurer sa sauvegarde.

La municipalité reconnaît l'intérêt patrimonial du site, mais s'interroge sur la clause imposée par la donatrice. L'engagement ferme de créer un musée représente une contrainte technique et financière lourde (coûts de rénovation estimé à plus de 1 million d'euros, frais de fonctionnement, besoin de personnel qualifié pour l'animation des ateliers).

La municipalité souhaite négocier avec Mme Madeleine SOULAT pour accepter le don tout en se déliant de l'obligation stricte de création d'un musée. L'engagement porterait prioritairement sur la sauvegarde du patrimoine et la mise hors d'eau du bâtiment.

Monsieur le Maire procède à un tour de table afin de recueillir l'avis de chaque conseiller :

- Arnaud PELLISSIER : Préconise d'accepter le don à condition que Mme SOULAT comprenne que la priorité de la commune est la sauvegarde du patrimoine, sans garantie absolue quant à la création finale du musée.
- Richard LASSEUR : Est favorable au projet de musée, sous réserve que les finances communales le permettent ultérieurement.
- Julien DEBLAISE : Se rallie aux avis précédemment exprimés.
- Amélie RIBEAUDEAU : Insiste sur la nécessité d'entretenir le bâtiment pour le faire vivre.
- Annie GAUMET : Rappelle que le programme « Villages d'avenir » (via le bureau d'études) prévoyait initialement la création de logements, ce qui constituerait une ressource financière pour rentabiliser l'investissement.
- Raynald GUIRIEC : Alerte sur l'urgence d'intervenir car, en l'état, le bâtiment est voué à devenir une ruine.
- Laurence LEBEU et Béatrice LEVARD : Partagent les analyses de leurs collègues sur la nécessité d'une gestion prudente et utile du bien.

- Thierry AUDOUIN, Bernadette ACCOLAS, Céline ROUEIL et Adrien LORESTE : Donnent leur accord sur la ligne de conduite proposée.

Le Conseil municipal s'accorde sur la volonté de sauvegarder ce bâtiment. Monsieur le Maire va reprendre contact avec Mme Madeleine SOULAT pour négocier les termes de l'acte de donation. L'objectif est d'insérer une mention précisant que la commune s'engage à la réhabilitation en mémoire d'Aline HÉRAUDET et à la conservation du bâtiment, tout en se déliant de l'obligation de résultat concernant l'activité stricte d'ouverture d'un musée de la Photo.

Questions diverses

- **Situation de la Maison Médicale** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du départ prochain de Mme Catherine PONCET, kinésithérapeute à la maison médicale, qui cessera son activité à Ainay-le-Château en juin prochain pour s'installer à Lapalisce. Afin d'assurer la continuité des soins et le maintien de l'offre de santé locale, une solution de reprise a été rapidement trouvée. Un couple de praticiens, exerçant actuellement en Ardèche, s'est manifesté pour reprendre la patientèle de Mme PONCET. Il s'agit d'un couple de kinésithérapeutes d'origine roumaine, présentant des spécialités complémentaires et une solide motivation. Les praticiens ont exposé un projet clair et sérieux. Dans une logique d'installation pérenne sur la commune, ils sont actuellement à la recherche d'une maison à acquérir à Ainay-le-Château.

Monsieur le Maire salue la réactivité de cette passation qui permet d'éviter toute rupture de service pour les usagers au sein de la maison médicale.

- **Sécurité routière** : Les élus signalent que les barrières de sécurité, installées depuis seulement une semaine sous la porte de l'Horloge, ont déjà été endommagées. Un véhicule utilitaire (type camion-caisse de moins de 3,5 T) a percuté et vrillé deux de ces dispositifs lors de son passage. Bien que l'aménagement réduise la largeur de la voie pour sécuriser la zone, cet incident souligne la nécessité pour les conducteurs de franchir le porche avec une vigilance accrue et à vitesse réduite et pose la question de : quoi faire pour éviter tout nouveau sinistre ?

- **Délégation** : Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner le représentant de la commune auprès de l'agence technique départementale de l'Allier, appelée ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé désigne Thierry AUDOUIN, adjoint au maire, pour représenter la commune auprès de ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES pour la durée du mandat.

- **Assemblée Générale de l'Association du Pays de Tronçais** : Adrien LORESTE indique avoir assisté, le 4 mai dernier, à l'assemblée générale de l'association du Pays de Tronçais qui gère les campings de St-Bonnet-Tronçais et Isle-et-Bardais. L'association, en charge de la gestion des campings de Saint-Bonnet-Tronçais et Isle-et-Bardais, a présenté un bilan financier marqué par un effort d'investissement soutenu :

- Bilan 2025 : 440 000 € investis.

- Prévisions 2026 : Une enveloppe de 350 000 € est actée pour l'exercice en cours.

Malgré ces investissements conséquents, un déficit important en matériel d'entretien est à déplorer. Actuellement, les intervenants sont contraints d'utiliser leur équipement personnel pour assurer la maintenance des sites. Pour pallier ce manque, une piste de réflexion sur l'entraide entre communes a été lancée comme mutualiser les ressources matérielles et humaines pour l'entretien des infrastructures touristiques.

A ce sujet, le maire confirme la faisabilité technique de telles opérations. Il cite en exemple l'intervention en 2025 des services techniques municipaux d'Ainay pour des travaux de voirie dans une commune voisine. La mise en œuvre de cette solidarité repose avant tout sur une planification entre les municipalités.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 23 juin 2026 en session ordinaire.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.